

23 AVR. 2015

Service Courrier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quinze, le 15 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Bernard TENAILLON, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Cédric PERRIN.

Avaient donné pouvoir : Messieurs Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Josette BESSE à Jean-Claude TOURNIER, Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Bernard LIAIS à Bernard TENAILLON et Cédric PERRIN à Didier MATHIEU.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Vendredi 9 avril	Vendredi 9 avril	En exercice	41
		Présents	30
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Claude BRUCKERT est désigné.

2015-03-06 –Vote des taux 2015

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu l'état N°1259 FPU portant notification des bases nettes d'impositions,

Les taux 2014 étaient les suivants :



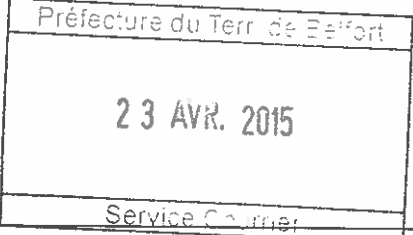
CFE	26.01 %
Taxe d'habitation	9.52 %
Taxe foncière (bâti)	1.00 %
Taxe foncière (non bâti)	1.61 %

Ci-joint, l'état FDL 1259 FPU pour l'année 2015.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de se prononcer favorablement sur le vote des taux 2015.**

Annexe : Etat FDL

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 23 AVR. 2015 Et publication ou notification le 23 AVR. 2015</p> <p>Le Président, Le Vice-Président Pierre OSER</p> 	<p>Le Président, Le Vice-Président Pierre OSER</p>  
--	---

EPCI : 045 CC SUD TERRITOIRE

ARRONDISSEMENT : 90

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE DELLE

N° 1259 FPU (2)

TAUX
FDL
2015

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe d'habitation :	138 657
Taxe foncière (bâti) :	435
Taxe foncière (non bâti) :	
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	8 741
b. Réduction des bases des créations d'établissements	616
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
d. Abattement de 25% en Corse	
Dotation pour perte de IHLV :	
1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information)	459 669

2a. BASES NON TAXEES

2c. PRODUIT DES FER

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	28 080
Stations radioélectriques	27 581
Gaz - stockage, transport...	8 469

2b. CVAE - DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS

CVAE : part dégrevée	11 603
CVAE : part relative aux exonérations compensées	94 997
CVAE : part relative aux exonérations non compensées	193 792

3. ELEMENTS UTILISÉS AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Situation de l'EPCI au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun	Taux maximum dérogatoire	Taux maximum avec rattrapage	Taux moyen 75%	Taux maximum avec capitalisation	Taux maximum avec majoration spéciale
Première année de FPU				18	19	20
FPU régime de croisière	25,99	26,01		18,05	27,23	
EPCI à fiscalité professionnelle unique en régime de croisière						
Coefficients de variation des taux moyens pondérés des communes membres :						
Coefficients de variation du taux moyen pondéré de taxe d'habitation						
21	22	23	24	25	26	27
1,000564	0,999334			25,76		51,52

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2014 : national	//////
Taux maximum de la majoration spéciale :	//////

EPCI : 045 CC SUD TERRITOIRE

ARRONDISSEMENT : 90

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE DELLE

N° 1259 FPU (1)

TAUX
FDL
2015



ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

I-1 - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

Bases d'imposition effectives 2014	Taux d'imposition de 2014	Taux d'imposition plafonné pour 2015	Bases d'imposition provisionnelles 2015	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3)
4 927 674	26,01	>>>	5 671 000	1 475 027

CFE

I-2 - RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

Bases d'imposition effectives 2014	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2014	Autre option : taux moyens pondérés des communes	Bases d'imposition provisionnelles 2015	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2)
21 047 720	9,52		21 475 000	2 044 420
22 041 055	1,00		22 714 000	227 140
433 866	1,61		437 900	7 050

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

Produit nécessaire à l'équilibre du budget	148 449	-	12 326	-	64 130	-	653 461	-	163 648	-	156 834
Total allocations compensatoires			Produit taxe additionnelle FNB		Produit global des IFR		Produit de la CVAE		DCRTP		TASCOM
	321 565	+				+					
Versement GIR			Prélèvement GIR		Produit attendu de la cotisation foncière des entreprises unique		Produit fiscal attendu TH&TF (à reporter au cadre II-2)				

2- IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE)

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales)	Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7)	TAUX VOTES	Produit correspondant (col.4 x col.9)	Réserve de taux capitalisée	Réserve de taux utilisée	TAUX VOTE	Taux mis en réserve
		9	10	11	12	13	14
				1,24			

Produit attendu des taxes d'habitation et foncières

2 278 610

Produit de référence des taxes d'habitation et foncières

Produit de CFE unique (col.4 x col.13)

Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée

A BELFORT

Le préfet,

le

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

PHILIPPE LEVIN

le 12 MARS 2015

A

Le président,

le

MINISTRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES,
ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX